

Les Néo-Brunswickois réclament le retour des élus scolaires

En 1996, l'ancien gouvernement du Nouveau-Brunswick abolissait les conseils scolaires, instances similaires aux commissions scolaires, parce que le système faisait l'objet de vives critiques. Quelques années plus tard, le gouvernement actuel remet en place les instances, voyant les nombreux problèmes que leur disparition soulève.

Pourquoi a-t-on laissé tomber les conseils scolaires en 1996 ?

La Fédération a joint le sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, M. Guy Léveillé, pour en savoir plus sur le sujet. Il nous explique qu'en 1996, le gouvernement du Nouveau-Brunswick de l'époque avait entrepris une restructuration complète du système public incluant celui de l'éducation. Son intention, selon un document transmis par le ministère, étant « ...de permettre aux parents de s'intéresser davantage aux grandes questions d'éducation plutôt qu'aux questions administratives. » On souhaitait alors accroître l'obligation de rendre des comptes, permettre de mieux définir les axes de responsabilité et augmenter la participation des parents. On décide alors d'abolir les instances intermédiaires, les conseils scolaires.

« ...Le système fait l'objet de critiques, dont les principales sont un pouvoir décisionnel trop loin du niveau local et concentré dans les mains du ministre... »

Mais le plan du gouvernement de 1996 n'a pas donné les résultats escomptés : « ...Le système fait l'objet de critiques, dont les principales sont un pouvoir décisionnel trop loin du niveau local et concentré dans les mains du ministre; un processus

électoral restrictif; des questions de constitutionnalité; un fardeau administratif accru imposé au personnel des écoles; un manque de clarté quant aux rôles et responsabilités et d'importants problèmes de communication. » Un comité spécial en éducation est alors mis en place et le gouvernement tient des audiences publiques qui le mènent à la publication d'un rapport recommandant la création d'instances intermédiaires en éducation.

En 2001, on crée de nouvelles instances, les CED.

C'est dans ce contexte que sont nés les conseils d'éducation de district (CED). Selon des informations obtenues du ministère, le modèle suggéré permet de rétablir « ...un partenariat véritable entre le gouvernement provincial et la collectivité locale. Le CED assure la participation des parents au palier de l'école et celle des conseils élus par la population locale au palier du district. » Dans cette perspective, 14 districts scolaires sont créés (9 anglophones et 5 francophones) et chacun d'entre eux compte de 9 à 13 membres élus. De plus, pour que toutes les régions soient bien représentées au sein de ce conseil, les districts sont divisés en sous-districts et un membre élu y siège. Dans cette importante restructuration, on a aussi maintenu un comité de parents au niveau de l'école qui s'intéresse surtout au plan d'amélioration de l'école (l'équivalent des plans de réussite ici au Québec).

Au Nouveau-Brunswick, on vise à rétablir un partenariat véritable entre le gouvernement provincial et la collectivité locale.

Les conseils de district scolaire disposent d'un pouvoir plus grand en termes de responsabilités si on les

compare aux anciens conseils scolaires. C'est l'intention visée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick : « Les conseils d'éducation de district assument une plus grande responsabilité au sein de la nouvelle structure de gouverne en étant au cœur du processus de décisions. »

Leur pouvoir ressemble à celui exercé par les commissions scolaires aux plans des responsabilités locales et de la représentation par des élus.

Pour donner un aperçu de cette similitude entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, la responsabilité des CED a trait à la gestion et au contrôle des biens scolaires, à l'établissement du budget et l'engagement des dépenses, à l'élaboration des politiques, à la répartition des élèves dans les classes, aux niveaux scolaires, aux programmes, aux services et aux écoles ainsi qu'aux plans d'éducation dans le district.

Les conseils de district scolaire sont en voie de former une association provinciale qui permettra de voir à leurs intérêts en éducation et de mieux les représenter auprès de l'État.

Somme toute, selon M. Guy Léveillé, le gouvernement estime que la création d'une instance politique scolaire permet aux parents de s'intéresser davantage aux grandes questions d'éducation plutôt qu'aux questions administratives qui étaient devenues plus lourdes avec la restructuration de 1996. Les CED permettent aussi, selon lui, de simplifier le fonctionnement global du système d'éducation tout en assurant une plus grande imputabilité.